

du 02 décembre 2024

**PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL
POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE**

**GRANDE CHANCELLERIE DES
ORDRES NATIONAUX**

décernant la Médaille d'Honneur de la Police Nationale à l'occasion de la fête du 18 décembre 2024.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA
PATRIE, CHIEF DE L'ETAT,**

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
 - Vu l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
 - Vu l'Ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
 - Vu la loi n° 90-28 du 28 décembre 1990 instituant les Ordres Nationaux de la République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 91-008/PRN/CHAN du 28 janvier 1991, portant réorganisation des ordres Nationaux et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 2014-722/PRN du 24 novembre 2014, fixant les attributions du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et portant organisation de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
 - Vu le décret n° 2023-074/P/CNSP du 8 septembre 2023, portant organisation des services de la Présidence du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et fixant les attributions de leurs responsables et les textes modificatifs subséquents ;
 - Vu le décret n° 2024-480/P/CNSP du 31 juillet 2024, portant nomination du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

OK
5

Article premier : La Médaille d'Honneur de la Police Nationale est décernée, à l'occasion de la Fête du 18 décembre 2024, aux personnalités dont les noms suivent :

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Médaille de Bronze

1. HAMA YAYE, Commissaire de Police
2. M^{me} RABO MAHAMANE MARIAMA, Officier de Police
3. M^{me} CHEKARAOU AICHA, Fonctionnaire de Police
4. GARBA MAHAMAN SANI, Inspecteur Principal de Police
5. M^{me} ILLIASSOU MARIAMA, Inspecteur Principal de Police
6. MAMANE IDI ALMOUSTAPHA, Commissaire Principal de Police
7. M^{me} NAMATA SALAMATOU, Fonctionnaire de Police
8. ARMAYAOU ABDOUL – WAHAB, Inspecteur de Police
9. TATA HABOUBACAR, Inspecteur de Police
10. ISSA ADAMOU OUMAROU, Commissaire de Police
11. OUMAROU HAMIDOU YOUSOUFOU, Adjudant-chef de Paix
12. OUSMANE NAMATA BOUREIMA, Officier de Police
13. IDRISSE HASSANE, Adjudant de Paix
14. NOUHOU BAYERE ABDORHAMANE, Adjudant de Police
15. SALE DJIBRILLOU, Inspecteur de Police
16. ALI SOUMANA, Officier de Police
17. HAROUNA SAIDOU MAHAMANE, Brigadier-Chef de Paix
18. MAHAMAN TASSIOU, Commissaire Divisionnaire de Police
19. IBRAHIM AMADOU ABDOU, Commissaire Principal de Police
20. ASSOUMANE ROUFAL, Commissaire de Police
21. MAHAMADOU TAYABOU, Fonctionnaire de Police
22. OUMAROU HAROUNA NOUROU, Police Nationale - Intendant
23. AGALY ISSOUHOU ABDORAHAMANE, Inspecteur de Police
24. HASSANE DAOUDA NOUROU, Officier de Police

24/15

Médaille d'Or

25. TONGUEYE BOUREIMA, Commissaire de Police, DRPN - Agadez

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

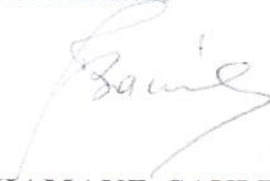
Fait à Niamey, le 02 décembre 2024

Signé : Le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat.

Le Général de Brigade **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général Adjoint
du Gouvernement



MAHAMANE SANI BAKABE